

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement
des enseignants du second degré,**

Le Président de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5011**, en Education physique et sportive (Athlétisme), de la faculté des sciences du sport est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
M.	BRAUN	OLIVIER	AGREGE	19
Mme	CARDIN	LISE	AGREGE	19
Mme	CORNUS	SABINE	MCF	74
M.	DEMEER	DORIAN	AGREGE	19
M.	DUFOUR	STEPHANE	PR	71
M.	LEMIRE	MARCEL	AGREGE	19
Mme	PELLEGRIN	PAOLINE	AGREGE	19
Mme	PRIESTER	STEPHANIE	AGREGE	19

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 04/10/2024

Le Président de l'Université de Strasbourg


 Michel DENEKEN